



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-093

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-04-07-00008 - Arrêté n° 2021-DSTRAT-0007 portant renouvellement des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales du Centre-Val de Loire (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-04-07-00008

Arrêté n° 2021-DSTRAT-0007 portant
renouvellement des membres de la commission
régionale de conciliation et d'indemnisation des
accidents médicaux, des affections iatrogènes et
des infections nosocomiales du Centre-Val de
Loire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE VAL DE LOIRE
DIRECTION STRATEGIE**

ARRETE N°2021-DSTRAT-0007

portant renouvellement des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales du Centre-Val de Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1142-5 à 10 et R. 1142-5 à 7,

VU le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014, portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont renouvelés ou désignés, à compter du 07 Avril 2021, pour une période de 3 ans renouvelable, comme membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région Centre-Val de Loire, les personnes dont les noms suivent :

I. Au titre des représentants des usagers

Trois membres titulaires :

- 1°) M. Gérard CHABERT, Représentant Départemental APF France handicap Indre et Loire – Membre du conseil Régional CAPFR –APF-CVI
- 2°) M. Philippe LAMBERT, représentant la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH),
- 3°) M. Michel LAURENT, Responsable de la délégation d'Indre et Loire de l'Association des diabétiques du Centre-Val de Loire (membre de la Fédération Française des Diabétiques – dite AFD)

Six membres suppléants :

- 1°) Mme Martine MOYER, vice-présidente de l'Action pour les Malades du Comité d'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer
- 2°) M. Jean-François DUPORT, Président du Comité Centre-Val de Loire des Hémophiles
- 3°) Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, représentant l'Union régionale des associations familiales (URAF Centre-Val de Loire),
- 4°) Dr Patrick MICHENET, Président bénévole du Comité du Loiret de la ligue contre le cancer
- 5°) M. Serge RIEUPEYROU, représentant l'UFC - Que Choisir région Centre
- 6°) Mme Jacqueline BOURLOIS, représentante de la CLCV

II. Au titre des professionnels de santé

a) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral, désignés après avis des instances régionales des organisations syndicales représentatives, dont un médecin :

Un membre titulaire :

- *en cours de désignation*

Deux membres suppléants :

- 1°) *en cours de désignation*
- 2°) *en cours de désignation*

b) Un praticien hospitalier, désigné après avis des instances régionales des organisations syndicales représentatives :

Un membre titulaire :

- Docteur Claude VIRTOS, représentant la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH).

Deux membres suppléants :

- 1°) *en cours de désignation*
- 2°) *en cours de désignation*

III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

a) un responsable d'établissement public de santé proposé par les organisations d'hospitalisation publique les plus représentatives au plan régional :

Un membre titulaire :

- Mme Caroline LEFRANC, Directrice de la Qualité et de la Patientèle - CHRU de Tours,

Deux membres suppléants :

- 1°) Mme Juliette VILCOT-CREPY, Directrice des Usagers, de la Qualité et de la Communication - CHR Orléans,
- 2°) Mme Bénédicte SOILLY, Directrice de la Qualité, des Usagers et de la Performance – CH Bourges

b) deux responsables d'établissements de santé privés, désignés par les organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan régional, dont un représentant des organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif participant au service public hospitalier :

Deux membres titulaires :

- 1°) M. Alain CARRIE, Directeur de la Clinique Saint François, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) Val de Loire-Océan,
- 2°) M. Eric MAILLOCHAUD, Directeur Bois Gibert, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Quatre membres suppléants :

- Au titre de la FHP :
 - suppléant n°1 :
 - Mme Magali BELTOISE, Directrice de la Clinique des Buissonnets à Olivet,
 - suppléant n° 2 :
 - *en cours de désignation*
- Au titre de la FEHAP :
 - suppléant n°1 :
 - M. Charles-Henry CHRYSOSTOME, Directeur de la Résidence du Parc du Château d'Abondant à Abondant
 - suppléant n° 2 :
 - *en cours de désignation*

IV. Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :

Le Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant.

V. Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :

Un membre titulaire :

- Mme Frédérique POTTIER, représentant la société MMA,

Deux membres suppléants :

- 1°) Mme Catherine BLANC, représentant la société MACSF,
- 2°) Mme Valérie BIGOT, représentant la société La Médicale de France.

VI. Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

Deux membres titulaires :

- 1°) *en cours de désignation*
- 2°) *en cours de désignation*

Quatre membres suppléants :

- 1°) M. Jean-Yves PY, Directeur médical -Etablissement français du sang (ESF Centre-Pays de Loire),
- 2°) Mme Farida ARHAB-GIRARDIN, Responsable du master de droit de la santé – Faculté de Droit de Tours,
- 3°) *en cours de désignation*
- 4°) *en cours de désignation*

ARTICLE 2 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre.

Fait à Orléans, le 07 Avril 2021
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT